



OIC/10-ICTM/2018/RES/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTION  
SUR  
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME  
DANS  
LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**PRESENTE A LA**

**LA 10<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFERENCE  
ISLAMIQUE DES MINISTRES  
DU TOURISME (CIMT)**

**DHAKA, REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH  
05-07 FEVRIER 2018**

**RÉSOLUTION**  
**SUR**  
**LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS**  
**LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI**

*La dixième Conférence islamique des Ministres du tourisme (CIMT), réunie du 05 au 07 février 2018, à Dhaka, République populaire du Bangladesh ;*

**Rappelant** l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la Résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**En vertu** du Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016 ;

**Réaffirmant** le Cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI adopté par la sixième session de la Conférence islamique des ministres du tourisme, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008 ;

**Réaffirmant également** les résolutions adoptées par les différentes sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE), en particulier la résolution n°1/44-E de la Quarante-quatrième session du CMAE, tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017 ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les précédentes sessions de la CIMT ;

**Consciente** du rôle central du tourisme dans la promotion des interactions économiques, sociales et culturelles entre les nations, et en tant que contributeur à la paix, à la sécurité et à l'entente internationales ;

**Réitérant** la pertinence du tourisme durable par rapport à l'actualisation des stratégies et politiques d'éradication de la pauvreté de l'OCI et comme contributeur potentiel au développement durable ;

**Exprimant** sa satisfaction des résultats de l'Atelier sur le développement au futur du tourisme à Konya et du Symposium international sur la place de Konya dans la civilisation islamique, tenus à Konya, en République de Turquie, les 15 et 16 novembre 2016 et du 17 au 19 décembre 2016, respectivement, pour la commémoration du Prix de la Ville du Tourisme de l'OCI 2017 ;

**Se félicitant** de la cérémonie de lancement d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que ville de Tourisme de l'OCI pour l'année 2017, tenue à Madinah le 18 février 2017 ;

**Exprimant sa reconnaissance** à la République de Turquie pour avoir organisé les quatrième et cinquième réunions du Forum du secteur privé OCI / COMCEC, à Istanbul (Turquie) les 14-15 janvier 2016 et le 4 mai 2017, respectivement ;

**Exprimant en outre son appréciation** au SESRIC et au CIDC pour avoir élaboré la Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI et l'étude sur le branding du tourisme islamique sur le marché mondial, respectivement ;

**Prenant note** avec satisfaction du rapport intitulé « Le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2017 : perspectives et défis », qui a été élaboré et présenté par le SESRIC ;

**Prenant également note** du rapport et des recommandations de la première réunion du Groupe de travail sur le tourisme islamique, tenue à Padang, dans l'ouest de Sumatra, en République d'Indonésie, le 29 septembre 2016 ;

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC dans le domaine du tourisme, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, du 20 au 23 novembre 2017 ;

**Se félicitant** des efforts déployés par le Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en matière de renforcement de la coopération touristique entre les États membres de l'OCI, notamment par le biais du Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme et du Mécanisme de financement du projet du COMCEC ;

**Notant avec satisfaction** les rapports de recherche du Bureau de Coordination du COMCEC sur les aspects de l'offre et de la demande du tourisme favorable aux musulmans (TFM), le développement de produits et les stratégies de marketing ainsi que la régulation des établissements d'hébergement TFM.

**Ayant à l'esprit** la stratégie pour le développement du tourisme culturel dans le monde islamique tel qu'elle a été élaborée par l'ISESCO et adoptée par la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres de la Culture, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan en 2009.

**Prenant note également** des activités des institutions compétentes de l'OCI en vue de la mise en œuvre des résolutions de la CIMT - en particulier celles relatives à la commémoration de Konya et d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que villes du tourisme de l'OCI pour 2016 et 2017, respectivement -, des programmes de renforcement des capacités en matière de tourisme dans le cadre du programme OCI-VET du SESRIC, et de la mise en œuvre du projet régional de « Développement du tourisme durable à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest » ;

**Tenant compte** des résultats de la sixième réunion du Comité de coordination sur le tourisme tenue à Dhaka (Bangladesh) le 13 novembre 2017 en ce qui concerne la sélection des lauréats du prix de la Ville du Tourisme de l'OCI pour 2019 et 2020, respectivement ;

**Ayant examiné** le rapport d'étape du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre des résolutions de la CIMT sur le développement du tourisme ainsi qu'au Cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI :

1. **ADOPTE** les recommandations figurant dans la Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI et **DEMANDE** au Secrétariat général de veiller à la coordination du processus de mise en œuvre de ladite Feuille de route.
2. **APPROUVE** les constatations contenues dans l'étude sur le branding du tourisme islamique sur le marché mondial et **INVITE** le Secrétariat général à soumettre un plan de mise en œuvre pertinent en coordination avec tous les États Membres, institutions compétentes de l'OCI et autres parties prenantes.
3. **SE FELICITE** des plans élaborés par les institutions compétentes de l'OCI pour la commémoration de Tabriz, en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2018, y compris la proposition du CIDC d'organiser une foire-exposition et une conférence sur la mode vestimentaire islamique, en collaboration avec les autorités compétentes de la République islamique d'Iran et **EXHORTE** les États Membres de l'OCI à participer de manière active auxdites foire-exposition et conférence.
4. **APPROUVE** la sélection de Dhaka, République populaire du Bangladesh comme Ville du Tourisme de l'OCI pour 2019 et de Gabala, République d'Azerbaïdjan, comme Ville du Tourisme de l'OCI pour 2020.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de veiller à ce que la commémoration de la Ville du Tourisme de l'OCI comprenne deux activités principales, à savoir :
  - (1) Festival culturel / artistique / du patrimoine;
  - (2) Développement d'un projet d'infrastructure touristique.
6. **INVITE** instamment les institutions compétentes de l'OCI à aider les États membres à organiser des manifestations annuelles sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OIC, grâce à la facilitation des visas dans la mesure permise par les lois et la législation de chaque État membre, la promotion des investissements, le branding et l'image de marque, l'adoption de normes communes et le renforcement des capacités.
7. **INVITE** les États membres de l'OCI à encourager leurs entités du secteur privé à investir individuellement et conjointement dans les projets d'infrastructure et de développement du tourisme dans les États membres et **DEMANDE** aux institutions de l'OCI de soutenir de tels projets d'investissement individuels ou collectifs avec octroi du financement et des facilités politiques requises.
8. **INVITE également** les États Membres de l'OCI à soutenir la tenue des Foires du Tourisme de l'OCI en marge des CIMT avec la pleine participation et implication

des établissements du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Etats Membres de l'OCI.

9. **SE FELICITE** des offres du Gouvernement de la République Arabe d'Egypte et de la République islamique d'Iran d'accueillir les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Foires du tourisme des États membres de l'OCI qui seront organisées, respectivement, au Caire, les 28-29 octobre 2018 et à Téhéran, en 2019, par le CIDC et **INVITE** instamment les États Membres à participer activement à ces événements.
10. **INVITE** les États membres, le groupe de la BID et les autres institutions de financement, organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, entreprises et institutions du secteur privé et autres institutions intéressées de l'OCI, y compris la CIDC et le SESRIC, à contribuer au financement du Projet Régional de Développement Durable du Tourisme dans un Réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, y compris la 2<sup>ème</sup> Conférence des donateurs visant à faciliter la mise en œuvre de ce projet.
11. **ACCUEILLE favorablement** l'offre de la République de Turquie d'accueillir la Sixième réunion du Forum du tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC, le 8 mars 2018, à Istanbul, en Turquie, sur le thème : «Le patrimoine culturel en tant qu'outil de tourisme durable dans la région de l'OCI » ; et **APPELLE** les Etats membres et leurs entités du secteur privé à participer activement à cette réunion.
12. **DEMANDE** aux États membres et à leurs entités du secteur privé de bénéficier de la « Directive du COMCEC sur le tourisme favorable aux musulmans (TFM) », qui a été adoptée par ladite session en tant que document de référence.
13. **SOULIGNE** la nécessité de veiller à la mise en œuvre rigoureuse des précédentes résolutions de la CIMT sur le Mécanisme et les Critères du Prix du Label d'Excellence de l'OCI pour l'artisanat et sur le Centre du patrimoine des pays islamiques.
14. **INVITE également** tous les États membres, le Groupe de la BID et les autres institutions de l'OCI ainsi que les Partenaires financiers à accorder la priorité au Projet sur le patrimoine islamique, présenté par le Bangladesh.
15. **APPELLE** en outre les États membres de l'OCI, la BID et les autres institutions de l'OCI à soutenir le projet de développement des ressources humaines au Bangladesh, dans le domaine du tourisme.
16. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République populaire du Bangladesh pour leur généreuse hospitalité et les excellentes dispositions prises pour garantir le succès de la dixième session de la CIMT.
17. **SE FELICITE** de la désignation d'Al-Qods Al-Sharif comme capitale de la jeunesse de l'OCI pour l'année 2018 par le Forum de la jeunesse de l'OCI pour le dialogue

- et la coopération (ICYF-DC) et **DEMANDE** à tous les États membres et institutions de l'OCI de soutenir cette initiative.
18. **SE FELICITE** de l'offre de la République d'Azerbaïdjan d'accueillir la onzième session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) en 2019.
  19. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de veiller à la mise en œuvre de la présente Résolution et de lui en faire rapport à la onzième session de la Conférence islamique des ministres du tourisme.

**Dhaka, le 06 février 2018**

\*\*\*

TEY – 13022018